

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ALZON

## SEANCE DU 9 DECEMBRE 2024

### Nombre de conseillers :

En exercice : 11  
Présents : 9  
Votants : 10

### Date de convocation :

3 décembre 2024

### Date d'affichage :

3 décembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, lundi 9 décembre, à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Roger LAURENS, Maire.

**Présents** : Elodie BRUN, Sabine GRZYB Marie Hélène VIVENS, Gérard ABRIC, Yannick BOURRIE, Alain BOUTONNET, Jacques BOUTONNET, Roger LAURENS, Sylvain TARDIF.

**Excusé** : Odile COLOMB *procuration* à Marie Hélène VIVENS, Dominique CAUVAS.

*Secrétaire de séance* : Elodie BRUN

### OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3 = BUDGET AEP 2024 VIREMENT DE CREDITS DU CHAPITRE 13 AU CHAPITRE 40

Rapporteur : Alain BOUTONNET

Le maire explique qu'en raison d'une erreur d'article comptable dans la saisie du budget en dépenses d'investissement au chapitre 13-131 subventions d'équipement au lieu du chapitre 40 article 1391 subvention d'équipement (ordre), il est nécessaire de faire un virement de crédits du chapitre 13 article 131 vers le chapitre 40 article 1391 en dépenses d'investissement comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Chapitres	Articles	Libellés	Montants en €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	13	131	Subventions d'équipement	- 3 895,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	40	1391	Subventions d'équipement (ordre)	+ 3 895,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **10 Voix POUR**,

**ACCEPTE** le virement de crédits comme indiqué ci-dessus,

**AUTORISE** le maire ou son représentant à procéder à cette opération.

Le Maire, Roger LAURENS

Fait à Alzon, le 9 décembre 2024

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.

Certificat d'affichage du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_.

Envoi au contrôle de légalité le : \_\_\_\_\_